RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00435
Numéro SIREN : 442 631 099
Nom ou dénomination : JARDIS

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2020 sous le numéro de dépôt B2020/000689

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-ETIENNE

Date : 20/01/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/000689**
n° de gestion : **2002B00435**
n° SIREN : **442 631 099 RCS Saint-Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 20/01/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

JARDIS
2 Rue Léo Lagrange 42270 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ

date de clôture : 28/02/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

(1) **BILAN - ACTIF** — DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS JARDIS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : route de l'Etrat 42270 ST PRIEST EN JAREZ — Durée de l'exercice précédent* : 7

Numéro SIRET* : 4 4 2 6 3 1 0 9 9 0 0 0 1 1 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 28/02/2019

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	20 701	AG	20 701	
		Fonds commercial (1)	AH	2 185 347	AI		2 185 347
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	617 760	AO	15 244	602 515
		Constructions	AP	1 511 243	AQ	1 229 738	281 504
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	619 632	AS	380 942	238 689
		Autres immobilisations corporelles	AT	913 595	AU	581 896	331 699
		Immobilisations en cours	AV	18 980	AW		18 980
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	681 065	CV		681 065
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	20	BI		20
		TOTAL (II)	BJ	6 568 347	BK	2 228 524	4 339 823
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	4 736	BM		4 736
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	1 809 598	BU		1 809 598
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	18 112	BY	3 190	14 922
		Autres créances (3)	BZ	1 687 520	CA		1 687 520
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	128 346	CG		128 346
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	42 260	CI		42 260
		TOTAL (III)	CJ	3 690 573	CK	3 190	3 687 383
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 258 920	1A	2 231 714	8 027 206

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR 2 992
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP **N° 2051 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS JARDIS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)	DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 736 718
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	338 192
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	246 958
	TOTAL (I)	DL	3 365 869
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	47 791
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	47 791
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 706 043
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	199 866
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 005 913
	Dettes fiscales et sociales	DY	669 061
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	32 660
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	4 613 544
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 027 206

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3 841 541
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	848 732

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS JARDIS — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	23 004 699	FB		FC	23 004 699	
	Production vendue : biens *	FD	956 741	FE		FF	956 741	
	Production vendue : services *	FG	526 736	FH		FI	526 736	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	24 488 177	FK		FL	24 488 177	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	3 504	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	53 333	
	Autres produits (1) (11)					FQ	30 678	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	24 575 693	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	20 360 948	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	95 910	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	6 310	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(167)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 299 559	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	352 947	
	Salaires et traitements*					FY	1 392 951	
	Charges sociales (10)					FZ	459 527	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	118 915	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3 190	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 498	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	24 091 590	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	484 103	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH	181 441	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 610	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	200	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 810	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	15 993	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	15 993	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(13 182)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	652 362	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS JARDIS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	38 834
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 172
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	35 414
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	75 421
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	14 911
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	236
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	7 488
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	22 636
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	52 784
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	141 029
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	225 925
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	24 835 367
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	24 497 174
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	338 192

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	12 203
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	2 610
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	600
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	11 888
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 045
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir état annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Annexe

Règles et méthodes comptables

SAS JARDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 28/02/2019, dont le total est de 8 027 206 euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 338 193 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/03/2018 au 28/02/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 11/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 28/02/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
* Constructions : 20 à 30 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 8 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 4 ans
* Matériel informatique : 4 ans
* Mobilier : 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat net de toutes conditions financières ainsi que les frais accessoires éventuels, à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements

Règles et méthodes comptables

prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)

La convention collective appliquée est celle du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 64 614 euro a été porté au crédit du compte 699 - Crédits d'impôts.
Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Fusions :

- La SAS BARGETTE a été absorbée via une fusion par la SAS JARDIS. Cette fusion, approuvée par décision collective du 20 décembre 2018, est rétroactive au premier jour de l'exercice et est placée sous le régime spécial des fusions prévu à l'article 210 A du code général des impôts.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial		2 185 347		2 185 347
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 002	4 700		20 702
Immobilisations incorporelles	**16 002**	**2 190 047**		**2 206 049**
- Terrains		617 761		617 761
- Constructions sur sol propre		1 510 571		1 510 571
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		673		673
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	208 446	448 959	37 772	619 633
- Installations générales, agencements aménagements divers	153 204	717 809	31 339	839 674
- Matériel de transport		22 950		22 950
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 814	60 874	31 717	50 971
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	6 000	12 980		18 980
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**389 463**	**3 392 576**	**100 827**	**3 681 212**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 558 013		3 876 947	681 066
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 501		4 481	20
Immobilisations financières	**4 562 514**		**3 881 428**	**681 086**
ACTIF IMMOBILISE	**4 967 979**	**5 582 624**	**3 982 255**	**6 568 348**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	28/02/2019
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	2 185 347
Total	**2 185 347**

Notes sur le bilan

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.
La mise en oeuvre du test de dépréciation de nos fonds commerciaux n'a pas conduit à constater de dépréciation au titre de cet exercice.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 002	4 700		20 702
Immobilisations incorporelles	**16 002**	**4 700**		**20 702**
- Terrains		15 245		15 245
- Constructions sur sol propre		1 229 066		1 229 066
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		673		673
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	152 188	266 289	37 535	380 943
- Installations générales, agencements aménagements divers	63 397	516 375	31 339	548 433
- Matériel de transport		2 104		2 104
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 509	49 567	31 717	31 359
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**229 094**	**2 079 319**	**100 590**	**2 207 823**
ACTIF IMMOBILISE	**245 096**	**2 084 019**	**100 590**	**2 228 524**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 747 913 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20		20
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	18 112	15 120	2 992
Autres	1 687 520	1 687 520	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	42 260	42 260	
Total	**1 747 913**	**1 744 901**	**3 012**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	4 501		

Produits à recevoir

	Montant
Avoirs a recevoir	3 206
Ristournes à recevoir	64 648
Prestations de services à recevoir	253 730
Interets comptes courants	2 610
Total	**324 194**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euro décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 000	10,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires		265 796	18 837	246 959
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total		**265 796**	**18 837**	**246 959**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		7 489	18 837	

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	64 369		16 577		47 792
Total	**64 369**		**16 577**		**47 792**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			16 577		

Risques provisionnés d'un montant individuellement significatif

Nature	Montant	Echéance	Commentaire
Provision pour litige fournisseurs Galec	47 792		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 613 545 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	848 732	848 732		
- à plus de 1 an à l'origine	857 311	150 961	587 633	118 717
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	69 934	4 281	65 653	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 005 913	2 005 913		
Dettes fiscales et sociales	669 061	669 061		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	162 593	162 593		
Produits constatés d'avance				
Total	**4 613 545**	**3 841 542**	**653 286**	**118 717**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	623 399			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	518 512			
(**) Dont envers les associés	129 933			

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	857 163	857 163	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**857 163**	**857 163**	

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Achats m/ses à payer	85 809
Redevances à payer	235 040
Frais sur achats à payer	720
Transport s/achat a payer	4 424
Fourn fact non parvenues	8 364
Eau à payer	748
Edf à payer	23 135
S/traitance à payer	270
Locations à payer	94
Assurances à payer	19
Maintenance à payer	5 515
Honoraires à payer	37 300
Etudes à payer	786
Telephone à payer	414
Affranchissement à payer	326
Séminaire à payer	596
Publicite à payer	37 399
Cotisations à payer	18 851
Redevance à payer	1 486
Interets courus s/emprunt	148
Interet bancaires cap	2 400
Interet courus s/ participa°salarie	280
Conges payes à payer	78 286
Primes annuelles à payer	14 407
Provision prime exceptionnelles	40 000
Participation à payer	63 646
Intéressement à payer	77 383
Formation continue à payer	2 023
Partic. construction à payer	6 976
Taxe apprentissage à payer	43
Taxe handicapés à payer	1 581
Contribution solidarite à payer	9 645
Taxe additionnelle à payer	71 935
Charges sociales sur primes	16 000
Ch. sociales 13è mois à payer	5 042
Ch. sociales conges payes à payer	27 400
Taxe pub à payer	8 135
Taxe enseignes à payer	5 121
Taxe eco-emballage à payer	3 460
Cet a payer	51 361
Taxe vehicule ste à payer	306
Total	**946 874**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Fournitures adminstratives d avance	7 244		
Assurances d avance	1 807		
Fournitures bureau cca	414		
Loyers d avance	1 120		
Entretien d avance	7 343		
Maintenance d avance	323		
Honoraires d avance	405		
Publicite longue duree d avance	23 604		
Total	**42 260**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	28/02/2019
Chiffre d'affaires réalisés en France	24 488 177
Chiffre d'affaires réalisés à l'étranger	
TOTAL	**24 488 178**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	28/02/2019	28/02/2018
Produits financiers de participation	2 610	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	200	5
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**2 811**	**5**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	15 993	20 640
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**15 993**	**20 640**
Résultat financier	**-13 182**	**-20 635**

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les produits financiers : 2 610 euro

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Ecarts de caisse	707	324
Vols station	1 126	
Valeur des éléments d'actifs cédées	237	1 172
Régularisation des tiers	603	2 232
Remboursement TICFE		36 278
Ecart sur provision Bargette	12 475	
Provisions pour risques et charges		16 577
Amortissement dérogatoires	7 489	18 837
TOTAL	**22 637**	**75 420**

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	**338 193**
+ Impôts sur les bénéfices	225 925
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	**564 118**
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	246 959
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	**811 077**

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	652 362	233 436	418 926
+ Résultat exceptionnel	52 785	16 118	36 667
- Participations des salariés	141 029	23 628	117 401
Résultat comptable	**564 118**	**225 925**	**338 193**
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE) (**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 45 822 euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	246 959
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	**246 959**
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	83 310
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	**83 310**
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la dette future d'impôt	**45 822**
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/03/2018, la société SAS JARDIS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS 7NJ.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 59 personnes dont 2 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	51	
Ouvriers		
Total	**59**	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les sommes ne sont pas mentionnées car elles feraient état de salaires individualisés.

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres informations

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Cautions	*1 454 887*
Engagements	*36 986*
Avals et cautions	1 491 873
Engagements en matière de pensions	53 619
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	**1 545 492**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 53 619 euro

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises sera notamment affecté à des efforts en matière d'investissement, de recrutement, .

JARDIS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de : 40 000 Euros
Siège social : 2 Rue Léo Lagrange
42270 SAINT PRIEST EN JAREZ

R.C.S. : 442 631 099 RCS SAINT ETIENNE
SIRET : 442 631 099 00029

I - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS (exercice clos le 28 FEVRIER 2019)

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

* Dividendes : 338 192,69 Euros

Il est proposé en outre de procéder à une distribution de dividendes complémentaire d'un montant de 213 807,31 Euros à prélever sur les compte « Autres réserves ».

Le dividende global s'élèverait à 552 000 Euros, soit un dividende de 138 Euros par action. Il serait éligible, soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU), soit - sur option globale pour le barème progressif - à l'abattement édicté par l'article 158-3-2° à 4° du Code Général des Impôts à concurrence de 414 euros, et soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) à la source obligatoire édicté par l'article 117 Quater du même code. Le solde, soit 551 586 Euros ne serait pas éligible auxdits abattement et prélèvement.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

II - RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 29 AOUT 2019

RESOLUTION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS :

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposée par le Président, savoir :

* Dividendes : 338 192,69 Euros

L'Assemblée Générale décide en outre de procéder à une distribution de dividendes complémentaire d'un montant de 213 807,31 Euros à prélever sur les compte « Autres réserves ».

Le dividende global s'élève à 552 000 Euros, soit un dividende de 138 Euros par action. Il est éligible, soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU), soit - sur option globale pour le barème progressif - à l'abattement édicté par l'article 158-3-2° à 4° du Code Général des Impôts à concurrence de 414 euros, et soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) à la source obligatoire édicté par l'article 117 Quater du même code. Le solde, soit 551 586 Euros n'est pas éligible auxdits abattement et prélèvement.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

LE PRESIDENT

PIE CERTIFIEE CONFO

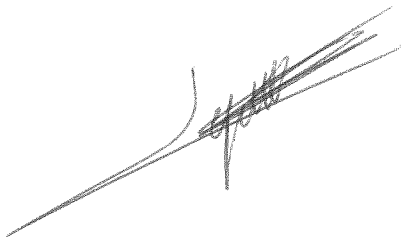

SAS JARDIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 28 février 2019

Aux Associés de la société,

I- Opinion : refus de certifier

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société Jardis relatifs à l'exercice clos le 28 février 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

En raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement du refus de certifier », je suis d'avis que les comptes annuels ne sont pas, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Fondement du refus de certifier

Motivation du refus de certifier

1) des ristournes complémentaires non incluses dans le portail de la Socara et représentant un montant significatif (127 k€) vous ont été versées après la clôture du bilan,

2) la valorisation des stocks n'intègre pas certains frais accessoires et notamment les redevances sur achat versées à la centrale d'achat Socara. Montant estimé 35 k€.

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.
Les responsabilités qui m'incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, de l'ouverture de l'exercice à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que je ne formule pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement du refus de certifier ».

IV- Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés appellent de ma part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement du refus de certifier »

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fréjus, le 31 juillet 2019
Le commissaire aux comptes
Mr Paul Cimaomo

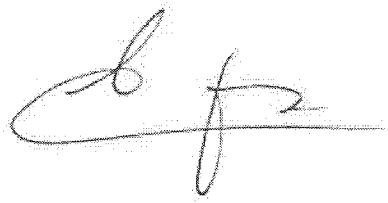

(1) **BILAN - ACTIF** DGFIP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS JARDIS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise route de l'Etat 41270 ST PRIEST EN JAREZ — Durée de l'exercice précédent* 7

Numéro SIRET* 4 4 2 6 3 1 0 9 9 0 0 0 1 1 — Néant ☐ *

Exercice N clos le 28/02/2019

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	20 701	AG 20 701	
	Fonds commercial (1)	AH	2 185 347	AI	2 185 347
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	617 760	AO 15 244	602 515
	Constructions	AP	1 511 243	AQ 1 229 738	281 504
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	619 632	AS 380 942	238 689
	Autres immobilisations corporelles	AT	913 595	AU 581 896	331 699
	Immobilisations en cours	AV	18 980	AW	18 980
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	681 065	CV	681 065
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	20	BI	20
	TOTAL (II)	BJ	6 568 347	BK 2 228 524	4 339 823
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	4 736	BM	4 736
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	1 809 598	BU	1 809 598
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	18 112	BY 3 190	14 922
	Autres créances (3)	BZ	1 687 520	CA	1 687 520
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	128 346	CG	128 346
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	42 260	CI	42 260
	TOTAL (III)	CJ	3 690 573	CK 3 190	3 687 383
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 258 920	IA 2 231 714	8 027 206

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP — (3) Part à plus d'un an CR 2 992

Clause de réserve de propriété * Immobilisations — Stocks — Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS JARDIS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)	DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 736 718
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	338 192
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	246 958
	TOTAL (I)	DL	3 365 869
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	47 791
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	47 791
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 706 043
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	199 866
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 005 913
	Dettes fiscales et sociales	DY	669 061
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	32 660
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	4 613 544
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 027 206

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3 841 541
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	848 732

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS JARDIS — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	23 004 699	FB		FC	23 004 699	
	Production vendue biens *	FD	956 741	FE		FF	956 741	
	Production vendue services *	FG	526 736	FH		FI	526 736	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	24 488 177	FK		FL	24 488 177	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	3 504	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	53 333	
	Autres produits (1) (11)					FQ	30 678	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	24 575 693	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	20 360 948	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	95 910	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	6 310	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(167)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 299 559	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	352 947	
	Salaires et traitements*					FY	1 392 951	
	Charges sociales (10)					FZ	459 527	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	118 915	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3 190	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 498	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	24 091 590	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	484 103	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	181 441	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 610	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	200	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 810	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	15 993	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	15 993	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(13 182)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	652 362	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS JARDIS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	38 834
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 172
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	35 414
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	75 421
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	14 911
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	236
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	7 488
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	22 636
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	52 784
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	141 029
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	225 925
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	24 835 367
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	24 497 174
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	338 192
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	12 203
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	2 610
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	600
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	11 888
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 045
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir état annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Annexe

Règles et méthodes comptables

SAS JARDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 28/02/2019, dont le total est de 8 027 206 euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 338 193 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/03/2018 au 28/02/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 11/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 28/02/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
* Constructions : 20 à 30 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 8 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 4 ans
* Matériel informatique : 4 ans
* Mobilier : 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat net de toutes conditions financières ainsi que les frais accessoires éventuels, à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements

Règles et méthodes comptables

prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)

La convention collective appliquée est celle du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 64 614 euro a été porté au crédit du compte 699 - Crédits d'impôts.
Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Fusions :

- La SAS BARGETTE a été absorbée via une fusion par la SAS JARDIS. Cette fusion, approuvée par décision collective du 20 décembre 2018, est rétroactive au premier jour de l'exercice et est placée sous le régime spécial des fusions prévu à l'article 210 A du code général des impôts.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial		2 185 347		2 185 347
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 002	4 700		20 702
Immobilisations incorporelles	**16 002**	**2 190 047**		**2 206 049**
- Terrains		617 761		617 761
- Constructions sur sol propre		1 510 571		1 510 571
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		673		673
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	208 446	448 959	37 772	619 633
- Installations générales, agencements aménagements divers	153 204	717 809	31 339	839 674
- Matériel de transport		22 950		22 950
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 814	60 874	31 717	50 971
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	6 000	12 980		18 980
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**389 463**	**3 392 576**	**100 827**	**3 681 212**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 558 013		3 876 947	681 066
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 501		4 481	20
Immobilisations financières	**4 562 514**		**3 881 428**	**681 086**
ACTIF IMMOBILISE	**4 967 979**	**5 582 624**	**3 982 255**	**6 568 348**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	28/02/2019
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	2 185 347
Total	**2 185 347**

Notes sur le bilan

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.
La mise en oeuvre du test de dépréciation de nos fonds commerciaux n'a pas conduit à constater de dépréciation au titre de cet exercice.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 002	4 700		20 702
Immobilisations incorporelles	**16 002**	**4 700**		**20 702**
- Terrains		15 245		15 245
- Constructions sur sol propre		1 229 066		1 229 066
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		673		673
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	152 188	266 289	37 535	380 943
- Installations générales, agencements aménagements divers	63 397	516 375	31 339	548 433
- Matériel de transport		2 104		2 104
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 509	49 567	31 717	31 359
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**229 094**	**2 079 319**	**100 590**	**2 207 823**
ACTIF IMMOBILISE	**245 096**	**2 084 019**	**100 590**	**2 228 524**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 747 913 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20		20
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	18 112	15 120	2 992
Autres	1 687 520	1 687 520	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	42 260	42 260	
Total	**1 747 913**	**1 744 901**	**3 012**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	4 501		

Produits à recevoir

	Montant
Avoirs a recevoir	3 206
Ristournes à recevoir	64 648
Prestations de services à recevoir	253 730
Interets comptes courants	2 610
Total	**324 194**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euro décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 000	10,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires		265 796	18 837	246 959
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total		**265 796**	**18 837**	**246 959**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		7 489	18 837	

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	64 369		16 577		47 792
Total	**64 369**		**16 577**		**47 792**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			16 577		

Risques provisionnés d'un montant individuellement significatif

Nature	Montant	Echéance	Commentaire
Provision pour litige fournisseurs Galec	47 792		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 613 545 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	848 732	848 732		
- à plus de 1 an à l'origine	857 311	150 961	587 633	118 717
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	69 934	4 281	65 653	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 005 913	2 005 913		
Dettes fiscales et sociales	669 061	669 061		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	162 593	162 593		
Produits constatés d'avance				
Total	**4 613 545**	**3 841 542**	**653 286**	**118 717**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	623 399			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	518 512			
(**) Dont envers les associés	129 933			

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	857 163	857 163	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**857 163**	**857 163**	

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Achats m/ses à payer	85 809
Redevances à payer	235 040
Frais sur achats à payer	720
Transport s/achat a payer	4 424
Fourn fact non parvenues	8 364
Eau à payer	748
Edf à payer	23 135
S/traitance à payer	270
Locations à payer	94
Assurances à payer	19
Maintenance à payer	5 515
Honoraires à payer	37 300
Etudes à payer	786
Telephone à payer	414
Affranchissement à payer	326
Séminaire à payer	596
Publicite à payer	37 399
Cotisations à payer	18 851
Redevance à payer	1 486
Interets courus s/emprunt	148
Interet bancaires cap	2 400
Interet courus s/ participa°salarie	280
Conges payes à payer	78 286
Primes annuelles à payer	14 407
Provision prime exceptionnelles	40 000
Participation à payer	63 646
Intéressement à payer	77 383
Formation continue à payer	2 023
Partic. construction à payer	6 976
Taxe apprentissage à payer	43
Taxe handicapés à payer	1 581
Contribution solidarite à payer	9 645
Taxe additionnelle à payer	71 935
Charges sociales sur primes	16 000
Ch. sociales 13è mois à payer	5 042
Ch. sociales conges payes à payer	27 400
Taxe pub à payer	8 135
Taxe enseignes à payer	5 121
Taxe eco-emballage à payer	3 460
Cet a payer	51 361
Taxe vehicule ste à payer	306
Total	**946 874**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Fournitures adminstratives d avance	7 244		
Assurances d avance	1 807		
Fournitures bureau cca	414		
Loyers d avance	1 120		
Entretien d avance	7 343		
Maintenance d avance	323		
Honoraires d avance	405		
Publicite longue duree d avance	23 604		
Total	**42 260**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	28/02/2019
Chiffre d'affaires réalisés en France	24 488 177
Chiffre d'affaires réalisés à l'étranger	
TOTAL	**24 488 178**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	28/02/2019	28/02/2018
Produits financiers de participation	2 610	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	200	5
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**2 811**	**5**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	15 993	20 640
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**15 993**	**20 640**
Résultat financier	**-13 182**	**-20 635**

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les produits financiers : 2 610 euro

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Ecarts de caisse	707	324
Vols station	1 126	
Valeur des éléments d'actifs cédées	237	1 172
Régularisation des tiers	603	2 232
Remboursement TICFE		36 278
Ecart sur provision Bargette	12 475	
Provisions pour risques et charges		16 577
Amortissement dérogatoires	7 489	18 837
TOTAL	**22 637**	**75 420**

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	**338 193**
+ Impôts sur les bénéfices	225 925
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	**564 118**
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	246 959
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	**811 077**

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	652 362	233 436	418 926
+ Résultat exceptionnel	52 785	16 118	36 667
- Participations des salariés	141 029	23 628	117 401
Résultat comptable	**564 118**	**225 925**	**338 193**

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)
(**) Majoré du montant du CICE
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 45 822 euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	246 959
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	**246 959**
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	83 310
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	**83 310**
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la dette future d'impôt	**45 822**
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/03/2018, la société SAS JARDIS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS 7NJ.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 59 personnes dont 2 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	51	
Ouvriers		
Total	**59**	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les sommes ne sont pas mentionnées car elles feraient état de salaires individualisés.

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres informations

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Cautions	*1 454 887*
Engagements	*36 986*
Avals et cautions	1 491 873
Engagements en matière de pensions	53 619
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	**1 545 492**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 53 619 euro

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises sera notamment affecté à des efforts en matière d'investissement, de recrutement, .